

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Afférents au	En	qui ont pris
Conseil de	exercice	part à la
Communauté		délibération
35	35	34



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil de la COMMUNAUTE DE COMMUNES du "PAYS
ENTRE LOIRE ET RHONE"

Séance du **Jeudi 25 JUIN à 20h30**

A SAINT SYMPHORIEN DE LAY

L'an deux mil quinze

et le vingt cinq juin à vingt heures trente

Le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Hubert ROFFAT.

Etaient présents : JUSSELME Jean-Paul (Chirassimont), CHATRE Philippe, FRAISE Philippe (Cordelle), GERVAIS Christian (Croizet/Gand), NEYRAND Jean François, PRALAS Nicole (Fourneaux) GIRAUD Jean Marc, SALAZARD Pierre (LAY), FOURNEL Béatrice (Machézal) , ROCH Régis, MONCHANIN Paul (Neaux), ROFFAT Hubert, DOTTO Luc, VIAL Virginie (Neulise), DESBROSSE Gabriel, BRUN Charles (Pradines), JOURLIN Jean Marie, LAIADI Benabdallah, MONTEL Fabienne (Régny), DELOIRE Paul, REULIER Serge (St Cyr de Favières), GRIVOT Vincent, CHANNELLIERE Colette, NOTIN Isabelle (St Just la Pendue), PINEL Yves (St Priest la Roche), René GIRAUD, Dominique GEAY (St Symphorien de Lay), BEZIN Daniel, CORRIGER Lise (St Victor/Rhins), PATIN Hervé (Vendranges).

Etaient excusés : Mme ANDRE Manuella (Régny), COQUARD Romain (St Just la Pendue), ROCHE André (St Priest la Roche) remplacé par PINEL Yves, COLOMBAT Pierre, LAFONTAINE Marie-Claude (St Symphorien de lay), BURNICHON Pierre (St Victor/Rhins).

Pouvoirs : Mme ANDRE Manuella donne pouvoir a MONTEL Fabienne, COQUARD Romain donne pouvoir Vincent GRIVOT, COLOMBAT Pierre donne pouvoir à René GIRAUD, LAFONTAINE Marie-Claude donne pouvoir à GEAY Dominique

Objet : modification statutaire - extension de la compétence aménagement de l'espace par l'urbanisme intercommunal

DELIBERATION 2015-30-C

COPLER- CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 JUIN 2015**DELIBERATION 2015-30-C****Objet : modification statutaire - extension de la compétence aménagement de l'espace par l'urbanisme intercommunal**

Considérant le souhait de la Communauté de Communes de s'engager dans une démarche prospective de planification de l'urbanisme à l'échelle intercommunale ;

Considérant la complexité pour les communes seules, de réaliser, mettre à jour et actualiser leur document d'urbanisme dans un contexte juridique complexe ;

Considérant que la Communauté de Communes assure déjà l'instruction technique des autorisations d'urbanisme ;

Le Conseil après en avoir délibéré décide,

De modifier les statuts de la Communauté de Commune du Pays entre Loire et Rhône par l'ajout des compétences suivantes à l'article A « Aménagement de l'espace », paragraphe compétences obligatoires,

A/ Aménagement de l'espace

ANCIENS STATUTS	NOUVEAUX STATUTS
<p><u>Aménagement de l'espace</u> 1- Schémas et plans de référence Réalisation d'études et élaboration de plans de développement pluriannuels et de schémas d'aménagement du territoire du pays (du type « Charte Intercommunale de développement et d'Aménagement », « Schéma Directeur » ou de secteur).</p>	<p><u>Aménagement de l'espace</u> 1- Schémas et plans de référence Etudes et élaboration de plans de développement pluriannuels et de schémas d'aménagement du territoire du pays (du type « Charte Intercommunale de développement et d'Aménagement », « Schéma Directeur » ou de secteur). Plan Local d'Urbanisme intercommunal, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale.</p>

D'autoriser le Président à signer tout document relatif à cette opération, ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

Proposition adoptée avec 24 voix pour, 8 voix contre et 2 abstentions

Ont signé au registre tous les membres présents

Copie certifiée conforme

Le Président

Hubert ROFFAT